

Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
21/12/2021

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents: 12
Votants: 12

Séance du 11 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze janvier, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe	M. JEANNIN Jean-Luc	Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2 ^{ème} adjoint	Mme DEPRES Magalie	Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3 ^{ème} adjointe		Conseiller municipal
Mme GAGEOT Sylvie	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
M. MAHIER Jérôme	Conseiller municipal	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal
Mme DAUPHIN Maryline	Conseillère municipale		Conseiller municipal
M. HEVIN Alain	Conseiller municipal		Conseillère municipale

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : Mme GAHERY Estelle, M. TOLAZZI Bruno, M. DOUILLET Bertrand

A été élu secrétaire de séance : Madame Dauphin Maryline

Ordre du jour :

1. Approbation du Conseil Municipal du 2 décembre 2021
2. Indemnité 2021 et permanente pour le gardiennage de l'église
3. Cimetière communal : - Demande de subvention DETR et DSIL
- Rétrocession de concessions
4. Territoire Energie Mayenne : devis pour le remplacement d'un lampadaire au lotissement Le Clos du Ruisseau
5. Gal Sud Mayenne : renouvellement de la convention
6. Association du Football Club de Bazougers : encaissement d'un chèque
7. Questions diverses

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 2 décembre 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 2 décembre 2021 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,
DECIDE : d'approuver le compte rendu du 2 décembre 2021
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Remboursement de frais à un élu

DECIDE : d'approuver l'ajout à l'ordre du jour le point ci-dessus

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DCM 2022-001 : Indemnité 2021 et permanente pour le gardiennage de l'église

Monsieur le Maire rappelle la circulaire préfectorale en date du 31 juillet 2017 concernant la possibilité qu'ont les conseillers municipaux de verser une indemnité au préposé du gardiennage de l'église.

Il demande que l'indemnité de gardiennage de l'église soit versée à M. ELIE Joël domicilié à Bazougers, qui assure la fonction de gardien, suivant le barème préfectoral.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer pour l'année 2021 la somme de 160 € à Monsieur ELIE Joël pour le gardiennage de l'église. Cette indemnité sera versée en janvier 2022.
- Décide d'approuver de façon permanente le paiement de cette indemnité.

Demande de subvention DSIL et DETR pour la mise en accessibilité et l'aménagement du cimetière communal

Le Conseil Municipal prend acte de la non-recevabilité des demandes de subvention au titre de la DSIL et de la DETR.

Rétrocession de concessions du cimetière communal

Nous n'avons pas tous les éléments, ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

DCM 2022-002 : Territoire Energie Mayenne : devis pour le remplacement d'un lampadaire au lotissement Le Clos du Ruisseau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un candélabre a été détérioré au lotissement Le Clos du Ruisseau. Un devis a été demandé à Territoire d'Energie Mayenne. Le reste à charge pour la Commune de 1 823.55 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le présent devis,
- Dit que cette dépense sera inscrite au budget 2022 et imputée au compte 2041511

Cette opération doit être amortie. Elle sera amortie sur 15 ans à compter de 2023.

DCM 2022-003 : Gal Sud Mayenne : renouvellement de la convention d'adhésion au service « Conseil en Energie Partagé en Sud Mayenne » (CEP) 2022-2026

- Le Gal Sud Mayenne, regroupant les communautés de communes des pays de Craon, de Château Gontier et de Meslay-Grez, est engagé dans une politique énergie-climat territoriale depuis 2010 avec notamment ses programmes de développement territorial Leader (ou encore TEPCV, ...). Les 3 communautés de communes du Sud Mayenne ont ainsi une ambition partagée de Territoire à Energie Positive et Bas Carbone (TEPOS-BC) qui s'inscrira dans leur Plan Climat Air Energie Territorial. A cet effet, il encourage donc les collectivités à devenir exemplaires en matière de maîtrise de consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Pour ce faire, le GAL organise régulièrement des actions de sensibilisation (information et formation sur la performance énergétique dans les bâtiments), des études (audits énergétiques témoins), des visites (expériences exemplaires de collectivités pionnières), des animations (présentation publique de thermographie et test d'étanchéité à l'air), des services d'expertise et de conseils dédiés (Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique, Conseil en Energie Partagé), Par ailleurs, le Gal cofinance à travers les financements européens Leader, et autres dispositifs que le Gal mobilise et pilote (CEE, contrats EnR...), des projets exemplaires de rénovation de performance énergétique de bâtiments publics.
- Depuis 2011, le GAL Sud Mayenne propose aux communes volontaires un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), qui les accompagne à réaliser des économies d'énergie et donc limiter la facture énergétique sur leur patrimoine et dans leurs services. En moyenne sur 5 ans, sur un périmètre constant, plus de 10 % d'économies d'énergie ont été constatées, soit en moyenne l'équivalent d'une économie en euros constants de 2 €/hab./an.
- Chaque conseiller recruté par le Gal Sud Mayenne dispose de compétences énergétiques et thermiques et intervient en toute neutralité. Il est missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à :
 - ✓ Mettre en œuvre un bilan énergétique sur le patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, ...)
 - ✓ Assurer un suivi des consommations en lien avec la municipalité
 - ✓ Accompagner la mise en œuvre des préconisations de meilleure gestion (régulation chauffage et ECS, optimisation contrats de fournitures et d'entretien, écogestes, ...)
 - ✓ Développer des pratiques économes
- Et depuis plus de 5 ans, à :
 - ✓ Accompagner les élus dans leurs décisions et dans leurs conduites d'opérations exemplaires sur leur patrimoine, à savoir des projets de haute performance et haute qualité énergétique et écologique, notamment des rénovations énergétiques très basse consommation et bas carbone ; ces projets de haute qualité permettant de réduire fortement les consommations d'énergie et d'accéder souvent à des soutiens financiers dédiés complémentaires, notamment Leader.

- Pour tout projet d'un montant d'investissement supérieur à 50 000 €, bénéficiant d'une aide financière et d'accompagnement technique du service CEP, le Gal Sud Mayenne appellera auprès de la commune une participation financière variant de 1 500 € à 3 000 € selon la taille du projet

Comme sur la période précédente et les 66 communes du Sud Mayenne, une convention sera établie pour préciser le partenariat entre le GAL Sud Mayenne (Communauté de Communes du Pays de Château Gontier) et les communes adhérentes.

- Sur la nouvelle période 2022-2026, l'adhésion à ce service pour la collectivité sera plafonnée à 0,90 €/hab./an.
- Pour rappel, sur le Sud Mayenne, chaque commune dépense en moyenne 38 €/hab./an
- Afin d'être exemplaire et dotée d'un patrimoine économe en énergies, la commune de Bazougers souhaite bénéficier de ces accompagnements et adhère de nouveau au conseil en énergie partagé du Gal Sud Mayenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adhère au « conseil en énergie partagé » du Sud Mayenne, sur la période 2022-2026,
- Désigne Wilfrid Brécin comme élu référent et un agent en charge du suivi énergétique :
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention de partenariat,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

DCM 2022-004 : Association du Football Club de Bazougers : encaissement d'un chèque

Monsieur le Maire informe les élus que nous avons reçu un courrier de Véolia nous informant d'une consommation excessive de 78 m³ d'eau au terrain de football. Nous avons pris contact avec l'association du FC Bazougers qui nous informe qu'ils avaient laissé un tuyau d'eau ouvert. L'association souhaite payer cette consommation, ils nous ont transmis un chèque de 71.95 € correspondant au montant de la fuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de l'association du FC Bazougers d'un montant de 71.95 €.

DCM 2022-005 : Remboursement de frais à un élu

Madame Pelmoine Naura, adjointe au Maire informe les élus qu'à trois reprises Jean-Luc Jeannin, conseiller municipal, a pris son véhicule personnel pour la distribution des bulletins municipaux, baz'infos et masques aux habitants domiciliés hors agglomération. Il est proposé aux membres du Conseil de lui rembourser ses frais kilométriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte de rembourser les frais de déplacements à Jean-Luc Jeannin

Rapport des commissions

Commission affaires sociales :

Madame Léveillé fait le compte rendu :

- Etant donné que le repas de Noël des élus, agents et aînés mangeant au restaurant scolaire le mercredi a été annulé, des sachets de chocolats ont été offert aux aînés. Ils ont été content de cette attention. Des chocolats ont également été donné aux personnes bénévoles pour le portage des repas.

- Pour le centre de loisirs, au vu du nombre d'inscription, nous sommes à la recherche d'un animateur pour les vacances de février.

Commission vie locale et environnement :

Madame Pelmoine fait le compte rendu :

- Dans le cadre de la semaine olympique et paralympique du 24 au 29 janvier 2022, des initiations au ping-pong sont prévues pour les deux écoles. Une autre animation sera prévue au printemps.

- Au plan d'eau, les arbres à proximité du city sont envahis de gui, des devis vont être demandé pour les abattre. La commission va étudier la possibilité pour planter d'autres arbres.

Commission infrastructures :

Monsieur Brécin fait le compte rendu :

- Les travaux de curage des fossés du chemin des Champagnettes sont terminés.

- L'entreprise Cormier a fini les travaux de réfection de la toiture de la Chapelle du Chênot.

- Un devis va être demandé pour enlever la mousse du parvis de l'église.

Prochain conseil fixé au mardi 1^{er} février 2022.

La séance est levée à 21 h 50, le 11 janvier 2022

Fait et délibéré le 11 janvier 2022.

Le Maire,
Jérôme Landelle



Séance du 11 janvier 2022
Délibérations prises du n° 2022-001 à 2022-005

Numéro de délibération	Objet de la délibération
2022-001	Indemnité 2021 et permanente pour l'indemnité de gardiennage de l'église
2022-002	Territoire Energie Mayenne : devis pour le remplacement d'un lampadaire au lotissement Le Clos du Ruisseau
2022-003	Gal Sud Mayenne : renouvellement de la convention d'adhésion au service « Conseil en Energie Partagé en Sud Mayenne » (CEP) 2022-2026
2022-004	Association du Football Club de Bazougers : encaissement d'un chèque
2022-005	Remboursement de frais à un élu

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand	Absent excusé	MAHIER Jérôme		DAUPHIN Maryline	
HEVIN Alain		JEANNIN Jean-Luc		GAGEOT Sylvie	
DEPRES Magalie		GUILMEAU Mickaël		LHUILIER Pascal	
TOLAZZI Bruno	Absent excusé	GAHERY Estelle	Absente excusée		